



## Élections CNRACL du 1er au 15 Mars 2021

Décret n°2007-173 du 7 février 2007 et arrêté du 25 août 2020

### RÔLE DU SYNDICAT DANS LA RÉUSSITE DES ÉLECTIONS

Le syndicat ne peut être qu'à l'origine d'une impulsion vers ses syndiqué.e.s afin de porter la nécessité de s'organiser pour gagner les élections CNRACL.

Il est constant que le vote aux élections CNRACL ne revête pas un intérêt pour les agents et même pour nos syndiqué.e.s, cela se vérifie par le faible taux de participation aux élections.

C'est pourquoi, le syndicat a toute sa place dans cette nécessaire impulsion, déjà en s'assurant de faire voter ses syndiqué.e.s. **Pour cela, il y a plusieurs dates à mettre en avant.**

- VÉRIFICATION DES LISTES ÉLECTORALES

#### ACTIFS (5ème collège)

Elles sont établies à compter du 1er septembre 2020, quelle que soit la position statutaire de l'agent : congés, dispo....

**15 décembre 2020** : date limite de publication des listes. *Les listes sont vérifiables jusqu'au 20 décembre 2020.*

En cas de contestation l'agent doit porter ses demandes de rectifications auprès du service RH de sa collectivité ou auprès de la CNRACL :

Élections CNRACL  
Rectification,  
Rue du Vergne  
33059 Bordeaux cedex

**LES LISTES SONT CLOSES AU 12 JANVIER 2021**

#### RETRAITES (6ème collège)

Sont électeurs et éligibles pour le 6<sup>ème</sup> collège, les titulaires d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL à la date du 1er septembre 2020.

*Les listes vérifiables jusqu'au 20 décembre 2020.*

Pour les réclamations, elles doivent être faites auprès de la CNRACL :

Élections CNRACL  
Rectification,  
Rue du Vergne  
33059 Bordeaux cedex

**LES LISTES SONT CLOSES AU 12 JANVIER 2021**



*Les agents occupant des emplois dans plusieurs collectivités sont inscrits sur la liste de la collectivité pour laquelle ils accomplissent le plus grand nombre d'heures de travail ou, en cas de durée de travail égale, sur la liste de la collectivité où le recrutement est le plus ancien. Les listes sont publiées avant le 15 décembre par la collectivité employeur pour le 5ème collège et pour le 6ème collège par la collectivité de résidence sur la base des documents transmis par la CNRACL.*

- **LISTE DES CANDIDATURES POUR LE 17 NOVEMBRE 2020**

| <b><u>ACTIFS (5ème collège)</u></b>   | <b><u>RETRAITES (6ème collège)</u></b>  |
|---|---|
| <b>24 CANDIDATS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• fonctionnaires, stagiaires affiliés à la CNRACL au 1er septembre 2020</li></ul> | <b>8 CANDIDATS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• retraités titulaires au 1er septembre 2020</li></ul> |



*Pour l'établissement de la liste, il faut prendre en compte la date d'admission à la retraite, pour un actif qui se présente sur la liste du 5ème collège, il ne pourra être en position éligible s'il est admis à la retraite durant le mandat et un retraité ne pourra être élu sur le 6<sup>ème</sup> collège que s'il est admis à la retraite à compter du 1er septembre 2020.*

- **LE VOTE DE CES ÉLECTIONS SE FAIT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE OU PAR CORRESPONDANCE**

***Le syndicat doit être vigilant à ces dates afin d'en informer ses syndiqué.e.s régulièrement.***

**Envoi du matériel de vote** : Le matériel de vote contenant les modalités de vote par voie électronique ou par correspondance est adressé aux électrices et électeurs, par la Caisse des Dépôts et Consignations, **au plus tard le 26 FÉVRIER 2021.**

**Organisation du scrutin**

## **QUAND ET COMMENT VOTER**

The infographic is divided into two main sections. The left section, titled 'PAR INTERNET' with an '@' symbol, shows two columns: 'Lundi 1<sup>er</sup> MARS à partir de 9H' and 'Lundi 15 MARS jusqu'à 18H'. The right section, titled 'PAR LA POSTE' with an envelope icon, shows 'jusqu'au Lundi 15 MARS' and 'Cachet de La Poste'. The word 'OU' is placed between the two sections.

- *Du 1er mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h pour le vote électronique par internet ;*
- *Jusqu'au 15 mars 2021, pour le vote par correspondance, le cachet de la poste faisant foi. La dernière levée postale est effectuée sous contrôle d'un huissier le 23 mars 2021.*